



PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le deux décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Chambon, dûment convoqué, se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BIENACEL Peggy - BRIN Stéphanie - CARIOU Evelyne - DUMERCHAT Mickaël - ENAZOR Sabrina - FRANÇAIS Cyril - GIRARD François - JACQUEMET Jean-Jacques - LEBOYER Christian - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - TWARDOWSKIJ Richard - QUITIAN Véronique

Absents-Pouvoir : MOINEAU Frédéric pouvoir JACQUEMET Jean-Jacques - RIPOLL Sébastien pouvoir PEINTRE Angélique

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphanie BRIN

Date de la convocation : 26 novembre 2015

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Pouvoirs : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Numéros	SOMMAIRE	Feuillets
-	Présents, Absents, Procurations	
-	Sommaire	
-	Ordre du jour	
-	Compte-rendu	
-	Grille des signatures	
Délibérations		
2015-60	<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Communauté de Communes Aunis Sud : Acceptation de la délégation du Droit de Préemption Urbain communautaire excepté sur les zones économiques.</i>	
2015-61	<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Signature d'une convention entre la Maison de repos, Cyclad et la commune pour l'installation de containers.</i>	
2015-62	<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Voirie : Propositions de la commission.</i>	

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :
MERCREDI 2 DECEMBRE 2015 à 20h30

Affiché le 26 novembre 2015

ORDRE DU JOUR

I . Finances locales

1. *Arrêté de virement de crédits*

II . Aménagement du territoire

2. *Communauté de Communes Aunis Sud : Acceptation de la délégation du Droit de Prémption Urbain communautaire excepté sur les zones économiques.*
3. *Signature d'une convention entre la Maison de repos, Cyclad et la commune pour l'installation de containers.*
4. *Voirie : Propositions de la commission.*

III . Questions diverses

- Point sur les TAP
- Point sur les migrants
- Mutualisation
- Elections

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2015.

I. Finances locales

1. Arrêté de virement de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits disponibles en section d'investissement au compte 020 dépenses imprévues,

Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissement concernant l'achat du lave-vaisselle pour la salle des fêtes, l'achat du vidéoprojecteur pour l'école, le règlement des honoraires du PACT 17 pour l'aménagement du logement de la Poste ainsi que l'achat d'arbres,

Vu l'avis de la trésorerie de Surgères,

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a décidé le transfert de crédits de la section d'investissement à la section d'investissement :

Du compte 020 : Dépenses imprévues : -110.40 €

A l'art 2188, opération 320 - Aménagement salle des fêtes : + 110.40 €

Du compte 020 : Dépenses imprévues : - 160.41 €

A l'art 2135, opération 306 – Réhabilitation logement de la poste : + 160.41 €

Du compte 020 : Dépenses imprévues : - 382.80 €

A l'art 2184, opération 321 – Matériel école : + 382.80 €

Du compte 020 : Dépenses imprévues : - 230.09 €

A l'art 2121, opération 316 – Vergers communaux : + 230.09 €

II. Aménagement du territoire

2. Communauté de Communes Aunis Sud : Acceptation de la délégation du Droit de Préemption Urbain communautaire excepté sur les zones économiques.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud, modifiés par arrêté préfectoral n° 15-3077-DRCTE-BCL du 16 novembre 2015, et comportant notamment sous le chapitre Aménagement de l'Espace Communautaire : « Etude, élaboration, modifications, révisions et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu l'article L211-2 du code de l'urbanisme prévoyant que cette aptitude entraîne de plein droit compétence en matière de droit de préemption urbain,

Vu l'article L213-3 du Code de l'Urbanisme permettant de déléguer aux Communes une partie du droit de préemption urbain,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2004 instituant le droit de préemption urbain,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud du 17 novembre 2015 portant délégation aux communes du Droit de Préemption Urbain excepté sur les zones économiques,

Considérant que la Communauté de Communes Aunis Sud n'a besoin d'exercer le droit de préemption urbain que sur les zonages économiques, dans le cadre de sa compétence Développement Economique,

Considérant que le droit de préemption urbain institué sur la Commune porte également sur d'autres zonages et permet l'exercice de compétences communales et non communautaires,

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'accepter la délégation du droit de préemption urbain sur les zones non économiques, c'est-à-dire les zones U – AU - Ui du PLU,

Ces explications entendues, **Monsieur le Maire**, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- décide d'accepter la délégation du droit de préemption urbain sur les zones non économiques, c'est-à-dire les zones U – AU - Ui du PLU,
- dit que mention de cette délibération sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département,
- dit que cette délibération sera adressée :
 - o à la Communauté de Communes Aunis Sud,
 - o au Directeur Départemental des Services Fiscaux,
 - o au Conseil Supérieur du Notariat,
 - o à la Chambre Départementale des Notaires,
 - o aux Barreaux constitués près des Tribunaux de Grande Instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain,
 - o et au Greffe des mêmes tribunaux,
- autorise **Monsieur le Maire** ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2015-60

3. Signature d'une convention entre la Maison de repos, Cyclad et la commune pour l'installation de containers.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite faire installer par CYCLAD, prestataire en charge du traitement des déchets

pour la CDC Aunis Sud, deux containers d'apport volontaire, un pour le papier et un pour le verre.

L'emplacement retenu appartient à la maison de repos. Cette dernière a donné son accord sous réserve qu'une convention soit passée entre les 3 signataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer la convention et tous documents se référant à ce dossier.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2015-61

4. Voirie : Propositions de la commission.

Faisant suite aux travaux de la commission voirie Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les différentes propositions.

1. Problème de visibilité à Chambon Bourg au croisement de la route de Puyravault :

La commission propose la mise en place d'un miroir en face (sur l'angle pour éviter que cela dépasse sur la voie) en déplaçant le poteau avec le nom de la rue.

Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2015-62

2. Vitesse excessive dans la traversée de Marlonges :

La commission propose la mise en place de coussins berlinois à l'entrée et à la sortie du hameau ; l'emplacement est à définir avec la DI.

Le conseil municipal propose de faire réaliser un relevé de vitesse. Ainsi qu'aux Egaux et à Savarit.

III . Questions diverses

- Point sur les TAP
- Point sur les migrants
- Mutualisation
- Visite thermographique
- Station de compostage
- Tableau des permanences des élections régionales
- Illuminations de Noël
- Présentation du nouveau Petit Chambounais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

GIRARD François	Maire	
PEINTRE Angélique	1 ^{ère} Adjointe	
LEBOYER Christian	2 ^{ème} adjoint	
BIENACEL Peggy	3 ^{ème} adjointe	
BRIN Stéphanie	Conseillère Municipale	
ENAZOR Sabrina	Conseillère Municipale	
CARIOU Evelyne	Conseillère Municipale	
MOINEAU Frédéric	Conseiller Municipal	Excusé
PISSOT Philippe	Conseiller Municipal	
DUMERCHAT Mickaël	Conseiller Municipal	
JACQUEMET Jean-Jacques	Conseiller Municipal	
FRANÇAIS Cyril	Conseiller Municipal	
RIPOLL Sébastien	Conseiller Municipal	Excusé
QUITIAN Véronique	Conseillère Municipale	
TWARDOWSKIJ Richard	Conseiller Municipal	